



REPUBLIQUE DU BENIN

Réseau National des Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Autogérées du Bénin **RENACA - BENIN**

02 B.P. 687 BOHICON Tél. : (229) 01 21 60 33 05

Email : renaca@renacabenin.org - renaca@yahoo.fr - Site web : www.renacabenin.org

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 1182/26/ RENACA/ DG/DCP/DCR/SA

Le Réseau National des Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Autogérées du Bénin (RENACA-Bénin), institution faîtière agréée auprès du Ministère chargé des Finances sous le numéro Z.07.0026.A, regroupe huit (08) Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Autogérées (CAVECA) et est constitué de trente-huit (38) agences. Par le présent, il lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de la sélection d'un Cabinet d'Expertise Comptable Agréé ainsi que de son suppléant, pour assurer l'audit légal et la certification des états financiers du RENACA-Bénin et de ses Caisses de base, au titre des exercices 2026 à 2029. Cette sélection entre dans le cadre du respect des dispositions de l'article 83 de la loi n° 2025-14 du 02 juillet 2025 portant réglementation de la microfinance en République du Bénin, qui fait obligation, entre autres, aux sociétés coopératives de faire certifier leurs états financiers par un Commissaire aux Comptes inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Agréés du Bénin (OECCA-Bénin).

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert, à égalité de conditions, aux Cabinets d'Expertise Comptable et aux Experts-Comptables agréés régulièrement inscrits au tableau de l'OECCA-Bénin et ayant conduit ou participé à au moins une (01) mission d'audit financier d'une société coopérative de grande taille désignée comme telle suivant les dispositions de l'article 70a de la loi n° 2025-14 du 02 Juillet 2025 portant réglementation de la microfinance en République du Bénin.

Les Termes de Référence peuvent être consultés et retirés au Secrétariat du RENACA-Bénin, sis à Bohicon, quartier Sèmè, lieudit Agbanwèmè, 1^{er} Arrondissement, à compter du **15 Juillet 2026** contre le paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA auprès de la comptabilité du RENACA-Bénin.

Les dossiers de manifestation d'intérêt, rédigés en langue française et présentés conformément aux prescriptions des Termes de Référence, devront être déposés sous pli fermé, contre décharge, au Secrétariat du RENACA-Bénin, au plus tard le **Mercredi 05 Août 2026 à 10 heures 00 (heure locale)**, avec la mention : « **MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE AGRÉÉ EN VUE DE L'AUDIT ET DE LA CERTIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DU RENACA-BÉNIN AU TITRE DES EXERCICES 2026 À 2029 – À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE** ».

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 11 heures (heure locale), dans la salle de conférence du RENACA-Bénin, en présence des candidats ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaiteront y assister.

Les modalités de réalisation de la mission, les critères de sélection, le contenu du dossier de candidature ainsi que les exigences relatives à la proposition financière, le cas échéant, sont précisés dans les Termes de Référence.

Toute candidature parvenue après la date et l'heure limites de dépôt sera rejetée. Les frais engagés par les candidats pour la préparation et la soumission de leur dossier demeurent entièrement à leur charge.

Les demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées aux numéros : (229) 0163 85 02 26, 01 95 84 87 94 ou 01 95 49 47 73, ou par courrier électronique à l'adresse : renaca@yahoo.fr/renaca@renacabenin.org.

Le RENACA-Bénin se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

Bohicon, le

13 JUL 2026

Le Directeur Général,

Dieudonné GNANVO
Dieudonné GNANVO

